



Lundi 20 janvier 2020

## Évaluations CP : respect de la liberté pédagogique !

Les enseignant·es ont reçu les cahiers pour les évaluations de mi-CP. Nous rappelons que le ministère souhaite utiliser ces évaluations pour repenser les enseignements du cycle 1 et 2. Une volonté de pilotage des apprentissages par les évaluations que d'autres pays ont déjà essayé. Cette dérive consiste à prioriser les enseignements sur ce qui est évalué dans les tests standardisés. Ce recentrage sur les compétences instrumentales dites « fondamentales » ne permet pas, bien au contraire de lutter contre les inégalités sociales de destin scolaire.

A la suite de ces évaluations, pour la deuxième année consécutive, des pseudos formations vont être imposées aux enseignant·es, non pas pour renforcer la professionnalité enseignante mais pour réduire la réflexion à l'examen des résultats de ces tests. C'est l'ensemble de ce système d'évaluation et ses finalités que nous dénonçons, système qui génère un pilotage par l'évaluation de l'enseignement et des enseignant·es, engendrant ainsi une concurrence des équipes et des écoles. Ces évaluations représentent un véritable dessaisissement pédagogique. Reprenons en main l'évaluation de nos élèves !

Nous rappelons que la liberté pédagogique est inscrite dans la loi et que les enseignant·es ne sont en aucun cas de simples exécutant·es. Nous rappelons également que le bilan de la session 2018/2019 est un échec total :

- Perte de temps pour les enseignant·es comme pour les élèves ;
- Dispositif anxiogène pour les élèves, leurs parents et les enseignant·es ne répondant en rien aux inégalités scolaires ;
- Ces évaluations visent à encadrer les pratiques enseignantes et étriquent les apprentissages. Ce dispositif risque d'entraîner une pédagogie de bachotage, individualisante avec un étiquetage précoce des élèves.

Faute de fournir des outils pour la classe, réellement utiles aux enseignant·es, ne s'agit-il pas de préparer le salaire au « mérite », et la mise en concurrence des écoles et des établissements (publication des résultats envisagée dans « CAP 2022 ») ?

**Les organisations syndicales SUD éducation 35 Solidaires, SNUDI-FO 35, CGT Educ'Action 35 et SNUipp-FSU 35 ne cesseront pas de dénoncer et de refuser ces évaluations. Elles informent les enseignant·es qu'elles seront aux côtés de tous ceux et celles qui seraient confronté·es à des pressions. Les organisations syndicales appellent les conseils des maître.sses à se réunir et à décider de :**

- ne pas prendre part aux évaluations de mi CP ;
- sélectionner une partie des items qui correspondraient aux besoins de la classe ;
- assurer la passation en vue d'avoir une discussion réflexive dans les conseils de cycles sans en faire remonter les résultats auprès de l'administration.
- refuser le pilotage par ces évaluations.